

La CGT n'a pas dit stop ! Il faut transformer l'essai !

NAO
2013

La CGT a réussi le rassemblement du 5 février qu'elle avait fixé seule, elle avait cependant ouvert sa proposition aux autres organisations syndicales. Chacun a pu constater que la mobilisation du 5 reposait majoritairement sur la population non cadres et les forces de la CGT en particulier.

Au verso de cette expression, vous pourrez vous rendre compte des différences entre les revendications majeures de la CGT et les réponses de DCNS.

Sur la question du pouvoir d'achat, il y a des améliorations mais concernant « l'ouverture » pour les PMAD d'une prime de 100 euros, elle est soumise à signature de l'accord et elle concerne les personnels n'ayant pas eu d'avancement de groupe en 2013. *(Au passage, nous faisons remarquer que quand la CGT affirme que les PMAD sont aussi concernés par les NAO, nous le confirmons)*

Toujours sur cette question du pouvoir d'achat, la prime de 450 euros bruts pour tous, au titre d'un intéressement supplémentaire, devrait se rajouter à l'intéressement au titre de 2012 non communiqué à ce jour.

Sur la question de l'emploi, l'effort porte sur la réponse partielle à la revendication de la CGT concernant l'alternance. Ainsi, sur un total de 12% des recrutements CDI 2013 dans cette voie, 80% d'entre eux seraient embauchés. **Comme quoi, quand la CGT affirme que l'accord GPEC est tout sauf un outil de recrutement, démonstration est faite !**

Cependant, la lutte contre la précarité n'engage pas DCNS à cet instant, malgré nos exigences sur la question.

La CGT a proposé la compensation des départs d'effectifs à la production sur des postes similaires, la Division Services proposerait un pas en ce sens mais seulement à Brest et l'accord NAO n'en dit rien.

Ce qui serait en partie possible à Brest doit l'être partout. **Il faut un plan de recrutement chiffré d'OETAM à la production pour l'ensemble des sites. Est-ce possible ? La CGT répond non seulement OUI, mais elle trouve son financement. Comment ?**

Le crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE).

Cet avantage fiscal va permettre à l'entreprise de faire « une sacrée » opération d'allègements de charges au titre des rémunérations versées en 2013 de 4% sur une assiette jusqu'à 2,5 fois le SMIC brut. C'est-à-dire que l'ensemble de la population OETAM est comprise, près de la totalité des PMAD et une « petite » partie des IC.

La CGT a demandé à DCNS ne faire venir ses comptables pour s'exprimer sur l'économie, nous attendons toujours.

Pour la CGT, c'est certainement 15 millions d'euros qui vont être économisés, c'est près de 300 emplois d'OETAM au salaire moyen de 25 000 euros qu'il est possible de créer !!!

Dans le même temps, toujours au titre des possibilités de financement, la CGT, elle, ne dit pas ni n'écrit pas des choses pour les oublier quelques jours plus tard.

Oui, il faut « revoir » certaines mesures en faveur des cadres dirigeants, dont le système privilégié sur la retraite par exemple.

Au nom de l'équité, la « modestie » des avantages des cadres dirigeants est aussi de mise.

Oui, il faut aussi revoir la part des dividendes versés aux actionnaires en redistribuant de manière plus responsable à celles et ceux qui font DCNS, ses personnels, **et en particulier à celles et ceux au « bas de l'échelle ».**

DCNS veut mettre fin à la négociation, elle fait le chantage à la signature sur certaines propositions notamment des PMAD, elle fixe un ultimatum pour ce vendredi 8 février. C'est cela « être responsable » ? C'est comme cela que l'on traite les organisations syndicales, du moins celles qui ont le sens de l'intérêt général et sont dans l'action pour ce « bien commun » ?

C'est la CGT qui est à l'origine du mouvement et des avancées actuelles. Il reste pourtant un bel effort à faire sur le pouvoir d'achat et l'emploi dans un esprit de cohésion et de justice sociale.

La CGT n'est pas satisfaite du niveau actuel des NAO et pense qu'il y a moyen d'obtenir plus par la poursuite des initiatives d'actions unitaires dans les établissements. Mais des engagements de signatures des autres organisations syndicales, vendredi 8 février, rendraient compliquée la poursuite de la mobilisation unitaire des personnels dans les sites.

Alors, répondons présents aux initiatives locales de la CGT dès aujourd'hui et imposons une ultime réunion de négociations pour satisfaire nos légitimes revendications.

LA CGT DE DCNS - NAO 2013

POUR L'EMPLOI STABLE ET SUFFISANT

Par :

Un plan de recrutements ambitieux en remplacement des départs sur des postes réciproques

L'embauche des alternants

La résorption de la précarité

POUR L'AUGMENTATION DU POUVOIR D'ACHAT

Par :

L'augmentation généralisée des rémunérations dont les bas salaires

Le déblocage des décrets salariaux pour les PMàD

L'amélioration très nette de l'avancement et une véritable évolution professionnelle

Pour tous : Par une prime de vacances en lieu et place d'un 13^{ème} mois de 3000€ nets.

Autres mesures particulières

EP : Evolution professionnelle
AG : Augmentation générale
MS : Masse salariale brut chargée
CCM : Convention collective métallurgie

Propositions DCNS du 5 février	Cahier revendicatif CGT
L'entreprise s'attachera à compenser, dans la mesure des besoins de l'activité, les départs d'ouvriers de production par recrutements externes d'ouvriers, dans des spécialités de production, notamment par la voie de l'alternance	Pour stopper la déflation des effectifs des personnels de production, l'entreprise s'engage, dès 2013, à remplacer nombre pour nombre les départs sur les mêmes métiers et catégories, en recrutant en priorité les actuels intérimaires, CDD ou alternants
Les alternants formés sur des spécialités d'ouvriers de production sont prioritaires. Un objectif de recrutement de 80% d'entre eux est prévu pour le recrutement, avec un plancher représentant 12% du total des recrutements de l'année	Dans les métiers de production, l'entreprise procédera au recrutement de tous les alternants en apprentissage ou professionnalisation qui le souhaitent
OETAM : 1,85% AG et 0,9% AI/EP IC : 2,75% AI/EP (si signature accord, sinon AG/AI/EP à 2,7%) Bas salaires (- de 26000€ de SAB) 2,2% garantis Seuils DCNS suivant relèvement seuils CCM	Pour tous : 5% AG Mesure talon de 130€ bruts mensuels Relèvements des seuils DCNS de 5%
100€ bruts annuels pour PMàD sans avancement en 2013 (si signature accord, sinon rien)	Bordereau de rattrapage de 5% au 01/01/2013 Prise en charge journée de carence
EP des OETAM : 15% de l'effectif (hors PI) avec 780€ sur SAB EP des IC : 12% de l'effectif (hors PI) avec +3% du SAB Effort sur avancement 2013 des PMàD	2% de la MS hors PI Maintien de l'écart de seuil avec le précédent Effort sur avancement des PMàD
Supplément d'intéressement 450€ bruts (socialement et fiscalement non chargé pour l'employeur)	Prime de vacances de 3000€ nets en lieu et place d'un 13 ^{ème} mois (socialement chargée)
	Prise en charge journée de solidarité
	Budget équité interne Respect accord handicap et égalité F/H
	Augmentation part employeur en prévoyance/santé

SAB : Salaire annuel brut de base
PI : Parcours d'intégration (référence Accord d'entreprise)
AI : Augmentation individuelle